

Marie Moret à Henri Buridant, 27 décembre 1895

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (399r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 27 décembre 1895,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47237>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [27 décembre 1895](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère, appartement n° 276

Description

Résumé Réception d'une lettre de la Compagnie du canal de Suez. Demande à Buridant de supprimer madame Brullé du registre des abonnés au *Devoir* : « La destinataire ne voit pas clair et ne peut plus même entendre lire. » Remettre 5 F d'étrennes au facteur de la part de Marie Moret et d'Émilie Dallet.

SupportLe registre ne comprend pas de folios numérotés de 394 à 398.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Économie domestique](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Compagnie universelle du canal maritime de Suez](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)

Lieux cités[11, rue de l'Estrapade, Paris](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nîmes 27 X^{me} 1895

Mon cher Buridant,

Je vous confirme ma lettre
du 24.

Reçu de vous, depuis, différentes choses pour je vous
remercie, & compris une
lettre de la cie de Suèz qui
m'arrive à l'instant.

— Effacez s'il vous plaît à
votre registre du "Droit"
le service gratuit adressé
à M^e Brûlé 11 Estrapade
Paris. La destinataire ne voit
plus clair et ne peut plus
même entendre lire.

— J'ai l'habitude de remettre
ou faire remettre au facteur
cinq francs à titre d'étrange
en mon nom et au nom
de la famille Dallet. Si
vous êtes content de
son service, et si c'est
toujours le même facteur,
c'est à dire celui qui a
fait le service de l'année,
veuillez avoir la com-
plaisance de lui remettre
les 5 francs, en lui spécifiant
que c'est au nom
de Mad^e Dallet et au mien.
sans cela, il redemande
Merci à l'avance pour
votre bonne entente.